

Correction – Développement construit

Juger les crimes nazis et se souvenir de la Shoah

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes montrant comment, après 1945, les crimes nazis ont été jugés et comment la mémoire de la Shoah s'est construite.

1. Comprendre le sujet

Le sujet commence en **1945** et va jusqu'à aujourd'hui : ne raconte pas la guerre elle-même. Deux questions sont posées, donc deux grandes parties au moins : **juger** (les procès, de Nuremberg aux procès tenus en France) et **se souvenir** (témoignages, reconnaissance officielle, lieux et journées de mémoire). Tu dois définir le crime contre l'humanité et montrer qu'il s'agit d'une notion nouvelle en 1945. Montre aussi que la mémoire s'est construite lentement : les rescapés ont d'abord été peu écoutés. Hors-sujet à éviter : décrire le fonctionnement des camps, qui relève d'un autre sujet.

2. Les repères à mobiliser

- 27 janvier 1945 : libération d'Auschwitz
- Novembre 1945 - octobre 1946 : procès de Nuremberg
- 9 décembre 1948 : convention de l'ONU contre le génocide
- 1961 : procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem
- 1964 : les crimes contre l'humanité deviennent imprescriptibles en France
- 1987 : procès de Klaus Barbie à Lyon ; 1998 : condamnation de Maurice Papon
- 16 juillet 1995 : discours de Jacques Chirac sur la rafle du Vel' d'Hiv
- 2005 : ouverture du Mémorial de la Shoah à Paris

3. Le plan

1. Juger les responsables

- Le procès de Nuremberg (1945-1946) et la notion de crime contre l'humanité
- La convention de l'ONU sur le génocide (1948)
- Des procès plus tardifs : Eichmann (1961), Barbie (1987), Papon (1998)

2. Construire la mémoire

- Des rescapés d'abord peu écoutés, puis des témoignages lus : Primo Levi
- La reconnaissance par l'État : discours de Jacques Chirac (1995)
- Des lieux et des dates : Mémorial de la Shoah, 27 janvier

4. Le développement construit rédigé

En 1945, la découverte des camps révèle au monde l'ampleur des crimes nazis, en particulier l'extermination de six millions de Juifs. Il faut alors inventer des mots et des tribunaux pour juger des crimes sans précédent, puis en transmettre la mémoire. Nous verrons comment les coupables ont été jugés, puis comment la mémoire de la Shoah s'est peu à peu imposée.

D'abord, les Alliés décident de juger les responsables. Au **procès de Nuremberg**, de novembre 1945 à octobre 1946, un tribunal international juge les principaux dirigeants nazis encore vivants : douze sont condamnés à mort. Pour la première fois, des accusés répondent de **crimes contre l'humanité**, comme l'extermination ou la déportation de civils et les persécutions pour des raisons raciales, religieuses ou politiques. En 1948, l'ONU définit aussi le crime de génocide.

Ensuite, les procès se poursuivent longtemps. En 1961, à Jérusalem, le procès d'Adolf Eichmann, organisateur des déportations, donne la parole à de nombreux survivants. En France, le crime contre l'humanité est déclaré **imprescriptible** en 1964 : Klaus Barbie, chef de la Gestapo de Lyon, est condamné en 1987, puis Maurice Papon, haut fonctionnaire de Vichy, en 1998.

Enfin, la mémoire de la Shoah s'est construite lentement. Après la guerre, beaucoup de rescapés ne sont pas écoutés ; puis leurs témoignages, comme celui de Primo Levi dans *Si c'est un homme*, sont de plus en plus lus. En 1995, Jacques Chirac reconnaît que l'État français a secondé l'occupant dans la déportation des Juifs. Aujourd'hui, le Mémorial de la Shoah à Paris et la journée du 27 janvier, anniversaire de la libération d'Auschwitz, entretiennent cette mémoire.

En conclusion, juger les crimes nazis a fait naître la notion de crime contre l'humanité, toujours utilisée aujourd'hui. La mémoire de la Shoah, transmise par les témoins puis par l'école, rappelle où peuvent mener le racisme et l'antisémitisme.

Le piège de ce sujet. Croire que tout a été jugé et reconnu dès 1945. Montre que la justice et la mémoire ont pris des décennies : procès Eichmann en 1961, Papon en 1998, reconnaissance de la responsabilité de l'État français en 1995.